



SCRUTIN DU 27 MARS 2018

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L712-4, L712-5, L719-6, L719-1, et L719-2 ;
Vu les articles D719-1 et suivants du Code de l'Education relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
Vu les statuts de l'Université d'Orléans ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 14 février 2018 ;
Vu l'arrêté du 16 février 2018 relatif aux élections des représentants des usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'Université d'Orléans ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 15 mars 2018 ;
Vu l'arrêté du 16 mars 2018 relatif aux candidatures recevables et irrecevables ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement du scrutin ;

LE PRESIDENT

ARRÊTE

*Grand secteur de formation
Disciplines juridiques, économiques et de gestion*

Article 1^{er} : Les cinq sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

Inscrits : 3 680 Votants : 475 Bulletins blancs : 1 Bulletins nuls : 18

Suffrages valablement exprimés : 456 Taux de participation : 12,91 %

Ont obtenu :

Liste « Active ta fac » présentée par EMF : 93 voix

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus : 183 voix

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, AESTO, UGET, FECR, Féd'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS : 130 voix

Liste « Des études pour un emploi » soutenue par UNI (Union Nationale Inter-universitaire), E.D.S. (European Democrat Students), Action IUT, CES (Collectif des Etudiants en Santé), Juris Journal, F.E.E.L. (Fédération des Etudiants de l'Enseignement Libre), Comité « Université - Emploi », Promotion IAE, Actua Santé, F.L.L.A.S.H.S. (Fédération Lettres Langues Arts, Sciences Humaines et Sociales), « I LOVE MA FAC », « BU BY NIGHT » : 50 voix

456 voix

$$\text{Quotient électoral : } \frac{\text{Suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{456}{5} = 91,2$$

$$\text{Attribution des sièges au quotient : } \frac{\text{Nombre de voix par liste}}{\text{Quotient électoral}}$$

Liste « Active ta fac » présentée par EMF : $93 / 91,2 = 1$ siège ; reste = 1,8

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus : $183 / 91,2 = 2$ sièges ; reste = 0,6

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS : $130 / 91,2 = 1$ siège ; reste = 38,8

Liste « Des études pour un emploi » soutenue par UNI (Union Nationale Inter-universitaire), E.D.S. (European Democrat Students), Action IUT, CES (Collectif des Etudiants en Santé), Juris Journal, F.E.E.L. (Fédération des Etudiants de l'Enseignement Libre), Comité « Université - Emploi », Promotion IAE, Actua Santé, F.L.L.A.S.H.S. (Fédération Lettres Langues Arts, Sciences Humaines et Sociales), « I LOVE MA FAC », « BU BY NIGHT » : $50 / 91,2 = 0$ siège ; reste = 50

Un siège restant attribué selon la règle du plus fort reste (application de l'article L719-1 du code de l'Education) :

Liste « Active ta fac » présentée par EMF : $93 / 91,2 = 1$ siège ; reste = 1,8 ; 0 siège

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus : $183 / 91,2 = 2$ sièges ; reste = 0,6 ; 0 siège

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS : $130 / 91,2 = 1$ siège ; reste = 38,8 ; 0 siège

Liste « Des études pour un emploi » soutenue par UNI (Union Nationale Inter-universitaire), E.D.S. (European Democrat Students), Action IUT, CES (Collectif des Etudiants en Santé), Juris Journal, F.E.E.L. (Fédération des Etudiants de l'Enseignement Libre), Comité « Université - Emploi », Promotion IAE, Actua Santé, F.L.L.A.S.H.S. (Fédération Lettres Langues Arts, Sciences Humaines et Sociales), « I LOVE MA FAC », « BU BY NIGHT » : $50 / 91,2 = 0$ siège ; reste = 50 ; 1 siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus :

Liste « Active ta fac » présentée par EMF :

- AHMIDOUCH Yassin (titulaire)
- EL BANNOUDI Jamila (suppléante d'AHMIDOUCH Yassin)

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus :

- RAMEAUX Maxime (titulaire)
- CAMUS Auriane (titulaire)
- KERGROAS Thomas (suppléant de RAMEAUX Maxime)
- PICARD Fanny (suppléante de CAMUS Auriane)

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS :

- LEROUX Camille (titulaire)
- LAMAH Zaoro Roger (suppléant de LEROUX Camille)

Liste « Des études pour un emploi » soutenue par UNI (Union Nationale Inter-universitaire), E.D.S. (European Democrat Students), Action IUT, CES (Collectif des Etudiants en Santé), Juris Journal, F.E.E.L. (Fédération des Etudiants de l'Enseignement Libre), Comité « Université - Emploi », Promotion IAE, Actua Santé, F.L.L.A.S.H.S. (Fédération Lettres Langues Arts, Sciences Humaines et Sociales), « I LOVE MA FAC », « BU BY NIGHT » :

- RENAUD Valentin (titulaire)
- BACHELET Laura (suppléante de RENAUD Valentin)

<i>Grand secteur de formation Lettres, Sciences Humaines et Sociales</i>
--

Article 3 : Les quatre sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

Inscrits : 4 651 Votants : 419 Bulletins blancs : 9 Bulletins nuls : 16

Suffrages valablement exprimés : 394 Taux de participation : 9,01 %

Ont obtenu :

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus : 160 voix

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS : 234 voix

394 voix

$$\text{Quotient électoral : } \frac{\text{Suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{394}{4} = 98,5$$

$$\text{Attribution des sièges au quotient : } \frac{\text{Nombre de voix par liste}}{\text{Quotient électoral}}$$

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus : $160 / 98,5 = 1$ siège ; reste = 61,5

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS : $234 / 98,5 = 2$ sièges ; reste = 37

Siège restant attribué selon la règle du plus fort reste (application de l'article L719-1 du code de l'Education)

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus : $160 / 98,5 = 1$ siège ; reste = 61,5 ;
1 siège

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS : $234 / 98,5 = 2$ sièges ; reste = 37 ; 0 siège

Article 4 : Sont en conséquence proclamés élus :

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus :

- PERROT Jérôme (titulaire)
- DAUBERT Noémie (titulaire)
- DEBROYE Corentin (suppléant de PERROT Jérôme)
- MEYER Julie (suppléante de DAUBERT Noémie)

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS :

- CAMARA Mamadou (titulaire)
- MICHEL Oriane (titulaire)
- RIVASSOU Vincent (suppléant de CAMARA Mamadou)
- MARTIN Betty (suppléante de MICHEL Oriane)

**Grand secteur de formation
Sciences et Technologies**

Article 5 : Les sept sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

Inscrits : 9 596 Votants : 784 Bulletins blancs : 2 Bulletins nuls : 13

Suffrages valablement exprimés : 769 Taux de participation : 8,17 %

Ont obtenu :

Liste « POUR UNE MEILLEURE VIE ETUDIANTE » soutenue par NAAR Kelly : 123 voix

Liste « Active ta fac » présentée par EMF : 154 voix

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus : 239 voix

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS : 205 voix

Liste « Solidaires étudiant-e-s Orléans » présentée par Solidaires étudiant-e-s Orléans : 48 voix

769 voix

$$\text{Quotient électoral : } \frac{\text{Suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{769}{7} = 109,86$$

$$\text{Attribution des sièges au quotient : } \frac{\text{Nombre de voix par liste}}{\text{Quotient électoral}}$$

Liste « POUR UNE MEILLEURE VIE ETUDIANTE » soutenue par NAAR Kelly : $123 / 109,86 = 1$ siège ; reste = 13,14

Liste « Active ta fac » présentée par EMF : $154 / 109,86 = 1$ siège ; reste = 44,14

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus : $239 / 109,86 = 2$ sièges ; reste = 19,28

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS : $205 / 109,86 = 1$ siège ; reste = 95,14

Liste « Solidaires étudiant-e-s Orléans » présentée par Solidaires étudiant-e-s Orléans : $48 / 109,86 = 0$ siège ; reste = 48

Deux sièges restants attribués selon la règle du plus fort reste (application de l'article L719-1 du code de l'Éducation) :

Liste « POUR UNE MEILLEURE VIE ETUDIANTE » soutenue par NAAR Kelly : 123 / 109,86 = 1 siège ; reste = 13,14 ; 0 siège

Liste « Active ta fac » présentée par EMF : 154 / 109,86 = 1 siège ; reste = 44,14 ; 0 siège

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus : 239 / 109,86 = 2 sièges ; reste = 19,28 ; 0 siège

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS : 205 / 109,86 = 1 siège ; reste = 95,14 ; 1 siège

Liste « Solidaires étudiant-e-s Orléans » présentée par Solidaires étudiant-e-s Orléans : 48 / 109,86 = 0 siège ; reste = 48 ; 1 siège

Article 6 : Sont en conséquence proclamés élus :

Liste « POUR UNE MEILLEURE VIE ETUDIANTE » soutenue par NAAR Kelly :

- NAAR Kelly (titulaire)
- MOLINA Alexis (suppléant de NAAR Kelly)

Liste « Active ta fac » présentée par EMF :

- JOHARI Sarah (titulaire)
- OKOUYI-SIMBA Ulrich (suppléant de JOHARI Sarah)

Liste « Ton vote, tes élus, ton campus » présentée par Ô Campus :

- NACIRI Sofia (titulaire)
- GIRAULT Flavien (titulaire)
- PONTONNIER Lucie (suppléante de NACIRI Sofia)
- LEFRANCOIS Louis (suppléant de GIRAULT Flavien)

Liste « Contre la suppression des rattrapages et pour le libre accès à l'université vote UNEF et associations étudiantes » présentée par UNEF Orléans, soutenue par AEGO, ASESTO, UGET, FECR, Fédé'IUT, CECED, FERUF, FENEC, UEVF, UESNF, UEAF, UCECF, FESSEF, PLUS :

- RENAUD Amélie (titulaire)
- SMIRA Aziz (titulaire)
- IRZ Maëlle (suppléante de RENAUD Amélie)
- YAYA Adoum (suppléant de SMIRA Aziz)

Liste « Solidaires étudiant-e-s Orléans » présentée par Solidaires étudiant-e-s Orléans :

- KARAGOZ Schahin (titulaire)
- GENTET Sarah (suppléante de KARAGOZ Schahin)

Article 7 : **En application de l'alinéa 1 de l'article L.719-1 du Code de l'Éducation : « A l'exception du président, nul ne peut siéger dans plus d'un conseil de l'université. » Dans l'hypothèse où un candidat est élu à plus d'un conseil central de l'université, le candidat sera prochainement invité à choisir dans quel conseil il souhaite siéger et à démissionner de son/ses autre(s) mandat(s). Il est précisé que la règle s'applique également aux suppléants et aux suivants de liste.**

Article 8 : Toutes contestations concernant le présent arrêté doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Article 9 : Les directeurs des composantes de l'université d'Orléans assureront la publication du présent arrêté.

Orléans, le 30 mars 2018

Le Président
Ary BRUAND

